



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 1 de 4

Date :
30/06/2016

CONVOQUES :	PRESENTS :	EXCUSES :	REPRESENTE PAR :
Michel MICHALLET		X	M. BERNHEIM
Alain BERNHEIM	X		
Mireille CHAPUS	X		
Marc LOUBET	X		
Georges LARROQUE	X		
Priscilia BIONDI		X	
Bertrand COSSOUX	X		
Annie COURTIER		X	
Olivier DELMER		X	
Karine DA SILVA COUTINHO		X	Mme SZESTAK
Magali SZESTAK	X		
Gérard ESPINERA		X	
Elisabeth LONGUEVILLE		X	Mr SCHULTZ
Paul SCHULTZ	X		
Jean-Pierre PIERRAIN	X		

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BERNHEIM, 1^{er} adjoint, qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Monsieur LOUBET a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Décision modificative N° 2 au budget primitif 2016.....2**
2. **Droit de préemption urbain.....2**
3. **SMITOM : convention relative aux déchets sauvages3**
4. **SDESM : transfert de la compétence gaz.....3**
5. **SDESM : convention d'adhésion au dispositif de conseil en énergie partagé4**
6. **Projet des conventions des arrêts de bus « le Larré » et « Base de Loisirs »4**
7. **Créations de trois postes communaux4**
8. **Echanges sur la période d'inondation : organisation à améliorer.....4**
8. **Informations Diverses4**

Rédigé-le: 30/06/2016

Par : M.LOUBET – élu Secrétaire de séance



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 2 de 4

Date :
30/06/2016

1. Décision modificative n°2 au budget primitif 2016

Monsieur BERNHEIM propose la DM n°2 suivante et en donne les détails :

Désignation	Dépenses		recettes	
	diminution de crédit	augmentation de crédit	diminution de crédit	augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615221 batiments publics		6 000.00 €		
D 6218 Autre personnel extérieur		3 500.00 €		
D 022 Dépenses imprévues		21 449.98 €		
D 023 Virement à la section d'invest.	7 197.66 €			
R 7381 Taxe add. Droits de mutation				25 070.17 €
R 7411 Dotation forfaitaire			16 349.00 €	
R 74121 Dotation de solidarité rurale				11 406.00 €
R 74718 Autres				3 508.00 €
R 7718 Autres produits except. Gestion				117.15 €
	7 197.66 €	30 949.98 €	16 349.00 €	40 101.32 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	23 752.32 €		23 752.32 €	
INVESTISSEMENT				
D 2183-041 MAIRIE		666.00 €		
D 202-043 PLAN LOCAL D'URBANISME	3 500.00 €			
D 21578-006 PLAN SECURITE COMMUNE		2 000.00 €		
D 2158-041 MAIRIE		431.00 €		
D 2181-041 MAIRIE		216.00 €		
D 2183-024 ECOLE CANTINE		178.00 €		
D 2184-024 ECOLE CANTINE		4 789.00 €		
D 2315-014 VOIRIE		2 416.80 €		
R 021 Virement de la section de foncion.			7 197.66 €	
R10222 TCTVA			19.18 €	
R 10226 Taxe d'aménagement				14 413.64 €
	3 500.00	10 696.80	7 216.84	14 413.64
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	7 196.80		7 196.80	

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative n°2 au Budget primitif 2016.

2. Droit de préemption urbain

Monsieur BERNHEIM propose au Conseil Municipal l'Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU) pour la Commune sur les zones urbaines UA, UB, UH, UX et d'urbanisation future AU suivant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 10.03.16 et en vigueur depuis le 15.06.16.

Monsieur Alain BERNHEIM rappelle que le DPU peut être institué sur les zones urbaines communales délimitées par le PLU lorsqu'il n'a pas été créé de zone d'aménagement différé ou de périmètre provisoire de zone d'aménagement différé sur ces territoires.

Rédigé-le: 30/06/2016

Par : M.LOUBET – élu Secrétaire de séance



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 3 de 4

Date :
30/06/2016

Monsieur Alain BERNHEIM précise que, suite à l'approbation du PLU, il y a lieu de délibérer afin d'instituer un DPU.

Considérant qu'il est dans l'intérêt général de la commune de :

- Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, et de favoriser le développement des loisirs ou du tourisme, de réaliser des équipements collectifs,
- Lutter contre l'insalubrité,
- Sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels,

Monsieur Alain BERNHEIM précise que chaque décision de préemption devra être motivée,

Monsieur Alain BERNHEIM rappelle qu'il a été institué un DPU par délibération du Conseil Municipal le 01 octobre 1999 portant sur les zones UA-UB-NA du POS communal approuvé le 15 octobre 1999, remplacé par le PLU en vigueur depuis le 15 juin 2016.

Il propose d'étendre ce droit aux aliénations prévues à l'article L.111-4 du code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines du PLU de la Commune.

Suivant l'article R.211-2 du code de l'urbanisme le DPU entrera en vigueur le jour où la présente délibération et les plans annexés seront exécutoires c'est-à-dire qu'ils auront été affichés en Mairie pendant un mois et qu'une mention en sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département :

Vote du Conseil Municipal : POUR à l'unanimité.

Monsieur SCHULTZ souhaiterait qu'un glossaire du P.L.U. soit réalisé.

3. SMITOM : convention relative aux déchets sauvages

Monsieur LOUBET informe le Conseil Municipal :

Dans le cadre de la lutte contre les incivilités et en particulier les dépôts sauvages de déchets sur le domaine public, la commune de Boissise-la-Bertrand, a la possibilité de solliciter l'aide du SMITOM-LOMBRIC, par la proposition d'une convention faite par le SMITOM pour l'accueil des déchets apportés par les communes sur les installations du SMITOM_LOMBRIC avec prise en charge d'une partie des coûts de traitement des déchets au titre des dépôts sauvages - Convention d'apport de déchets

Le SMITOM propose une convention d'apport de déchets entre le SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais propriétaire des déchèteries, la Société GENERIS exploitant de la déchèterie, et la Commune de Boissise-la-Bertrand, définissant les modalités d'action, de coordination et d'obligations de chacune des parties.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette convention et charge le Maire ou son Adjoint à la signer.

4. SDESM : transfert de la compétence gaz

Monsieur LOUBET rappelle au Conseil Municipal que les statuts du SDESM comportent la distribution publique de gaz

Considérant l'efficacité de la mutualisation de l'exercice de cette compétence, le Conseil Municipal décide à la majorité, par 8 voix pour et deux abstentions, de transférer la compétence de distribution de gaz au SDESM, néanmoins, Messieurs SCHULTZ et PIERRAIN souhaitent obtenir plus de renseignements de la part du SDESM, sur les modalités et moyens mis en œuvre pour effectuer ce transfert de compétences.



5. SDESM : convention d'adhésion au dispositif de conseil en énergie partagé

Monsieur LOUBET expose au Conseil Municipal la proposition du SDESM à la Commune de Boissise-la-Bertrand, adhérente, d'une convention permettant de bénéficier d'un service de conseil en Energie Partagé dont le principe est la mise à disposition d'une compétence énergie partagée afin de permettre de mener une politique énergétique maîtrisée sur le patrimoine de la commune : bâtiments, éclairage public, flotte de véhicule.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint Marc LOUBET à signer cette convention et nomme :

- Monsieur LOUBET Marc représentant privilégié
- Monsieur SCHULTZ Paul référent.

6. Projet des conventions des arrêts de bus « Le Larré » et « Base de Loisirs »

Monsieur LOUBET expose les conventions des arrêts de bus.

Après discussion il est demandé de revoir l'arrêt de bus dit « base de loisirs», situé au 1712 rue de Seine en le déplaçant devant le site « Château Form » ainsi que de créer un passage pour piétons.

7. Créations de trois postes communaux

Madame CHAPUS informe le Conseil Municipal de l'avis favorable du Centre de Gestion d'un avancement de grade, pour trois agents communaux.

Afin de les nommer sur leur nouveau grade il est nécessaire de les créer les postes suivants :

- Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 h.
- Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 29.47 h
- Agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles d'une durée hebdomadaire de 35 h

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces créations de postes.

8. Echanges sur la période d'inondation : organisation à améliorer

Après discussion, il est décidé de :

- Recenser les adresses mail, numéro de téléphone des personnes les plus exposées aux inondations.
- De la remise en état des sentiers situés au nord de la Commune.

9. Questions et informations Diverses

- Prochain Conseil Municipal : le 15 septembre 2016.
- Il sera rappelé la réglementation du bruit. Les jours et les heures permises pour l'utilisation des engins à moteur bruyant, tondeuses et autres.
- Ciné en plein air le 5/07/16 au château de Vaux le Pénil
- Sports passion du 11/07 au 26/08
- Kermesse de l'école : le 1^{er}/07 à 18 h
- Ecole « Les Fontaines » Cros le 04/07 matin et l'après-midi sortie au château de Fontainebleau.
- N.A.P.

Levée de la séance après épuisement de l'ordre du Jour

L'Adjoint au Maire
Marc LOUBET